

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vendredi un octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 septembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandenbroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Marie-Claude BODEN, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Martine BOUCHER
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Alexandre PORTHEAULT
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Corinne JUST donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à M. Gilbert BERNARD
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME

Absents :

M. Laurent LAFAYE, Mme Gülsen YILDIRIM

L'ORDRE DU JOUR EST

Modification n°2 du PLU de Limoges - Modification du règlement graphique et écrit et des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

N° 15.3

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 18 juin 2021, Monsieur le Maire de la commune de Limoges, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune. Il présente en effet l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°2 du PLU en application de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, le PLU de Limoges a été approuvé le 26 juin 2019.

La présente procédure correspond à la modification n°2 du PLU qui vise à effectuer des modifications sur le règlement graphique et écrit et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

I. Contexte

Concernant les demandes voici les points nécessitant des évolutions :

- le reclassement d'une zone UE2 (zones commerciales et de services) en une zone spécifique UE5 à la Cornude, permettant l'installation d'industries non nuisantes. Cela permettrait ainsi de limiter les nuisances par rapport aux activités commerciales et de services existantes (qui reçoivent du public) et aux habitations situées à proximité.
De plus, ce zonage permettrait d'interdire l'accueil d'activités commerciales et de services afin de ne pas augmenter la concurrence avec les entreprises déjà existantes sur le secteur mais également avec le centre-ville (dans le cadre de la démarche engagée pour redynamiser le centre-ville de Limoges) ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle CV0427 (rue du Grand Treuil) d'une superficie d'environ 1600m² afin de réaliser un restaurant scolaire en lien avec l'école Odette Couty. Un bâtiment abandonné est présent sur la parcelle, cet aménagement permettra ainsi de réhabiliter une friche et améliorer le cadre de vie des habitants tout en répondant aux besoins de l'école ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle BV0030 (rue de Brouillebas) d'une surface d'environ 900m² afin de réaliser un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) en lien avec le Jardin du Moulin du Gué. Cet aménagement offrira la possibilité de profiter de cet espace public à une certaine catégorie d'administrés ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) aux Portes Ferrées dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Cet ER permettrait de développer le maillage des liaisons douces entre les différents équipements publics du quartier ;
- la création d'une OAP sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site zoné en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares.

Ces éléments sont clairement explicités dans la note de présentation du dossier de modification qui est rattachée à la délibération de cette procédure.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,
2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),
3/ conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°2 du PLU selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme et les modalités de l'enquête publique définies ci-dessus en application de l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
lundi 11 octobre 2021



Commune de

LIMOGES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Modification n°2

NOTICE DE PRESENTATION



OCTOBRE 2021

VU LE 1^{er} OCTOBRE 2021

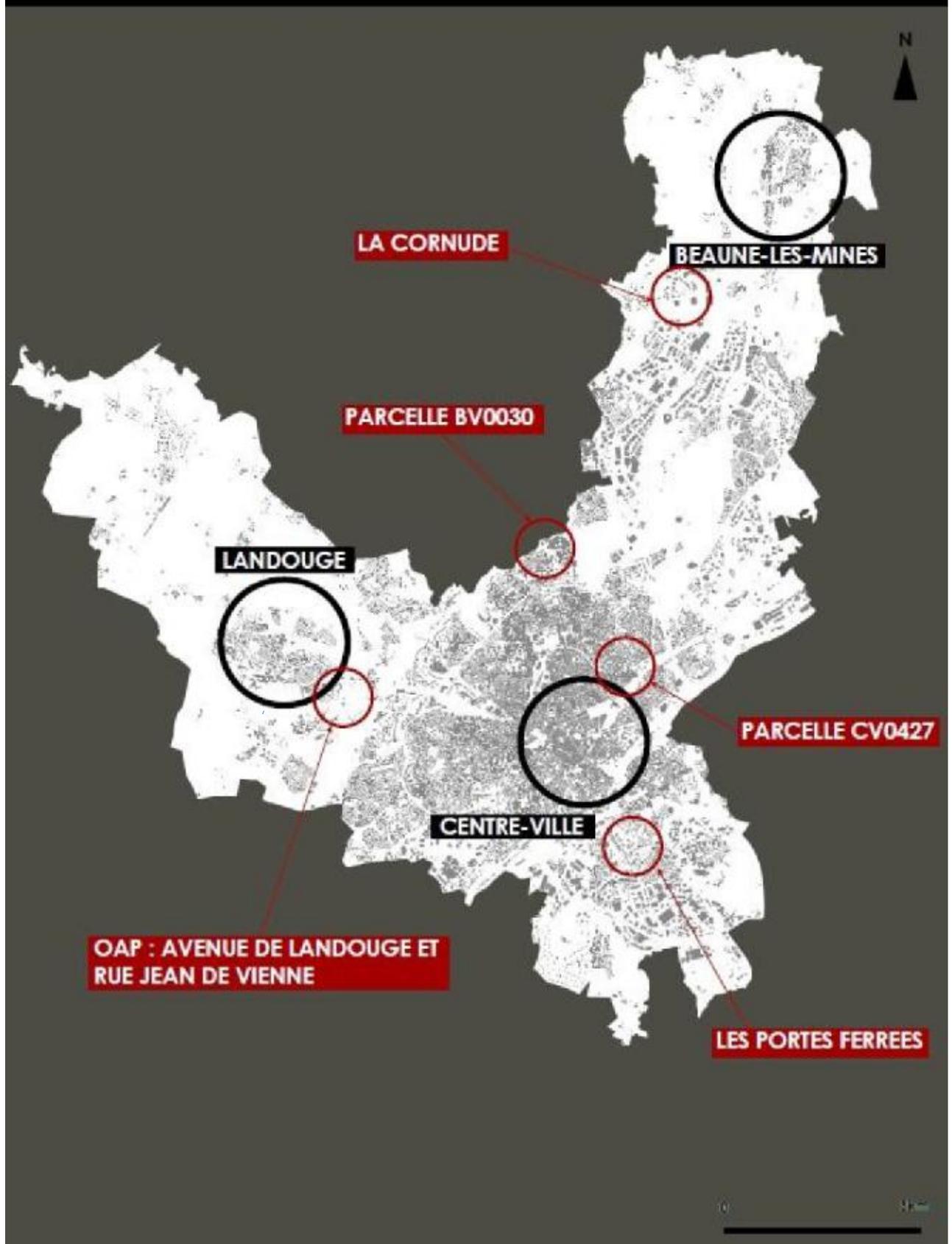
REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

PLAN DE SITUATION GENERAL



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-0L212155 0H1

LA CORNUDE

PERIMETRE DE
RECLASSEMENT D'UNE
ZONE U2 EN ZONE
SPECIFIQUE UE5
RESTANT A
DETERMINER PLUS
PRECISEMENT LORS DE
L'ETUDE



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

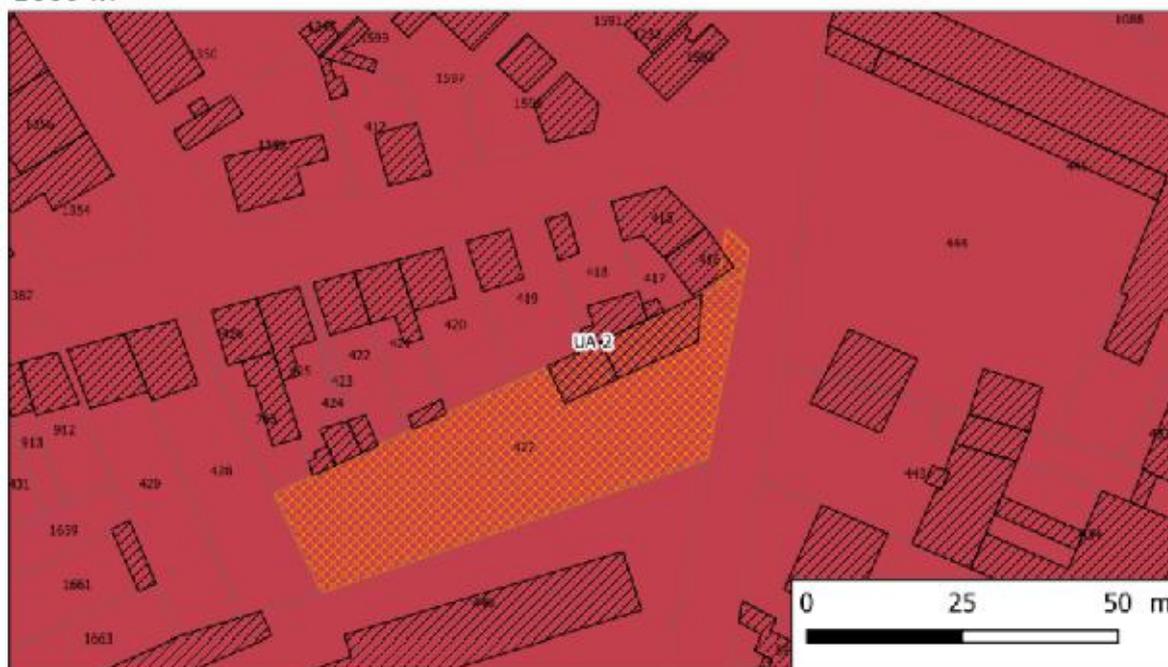
PARCELLE CV0427



Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réservé d'une surface de 1606 m²



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

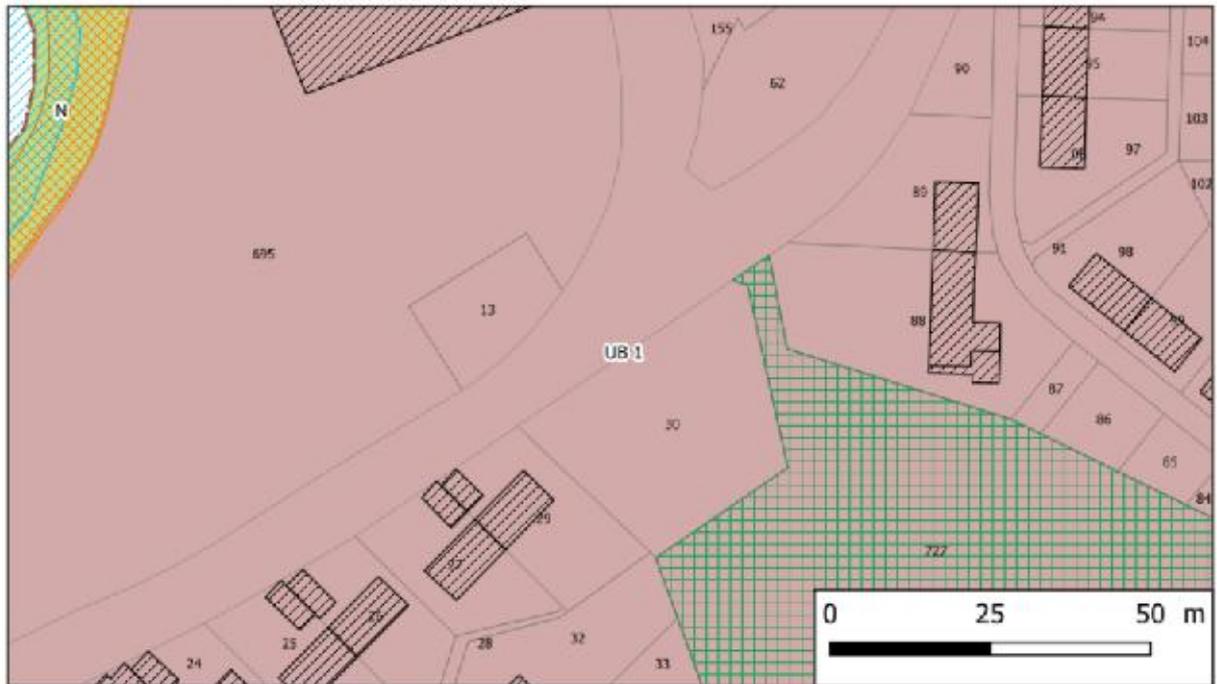
Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-0L212155 0H1

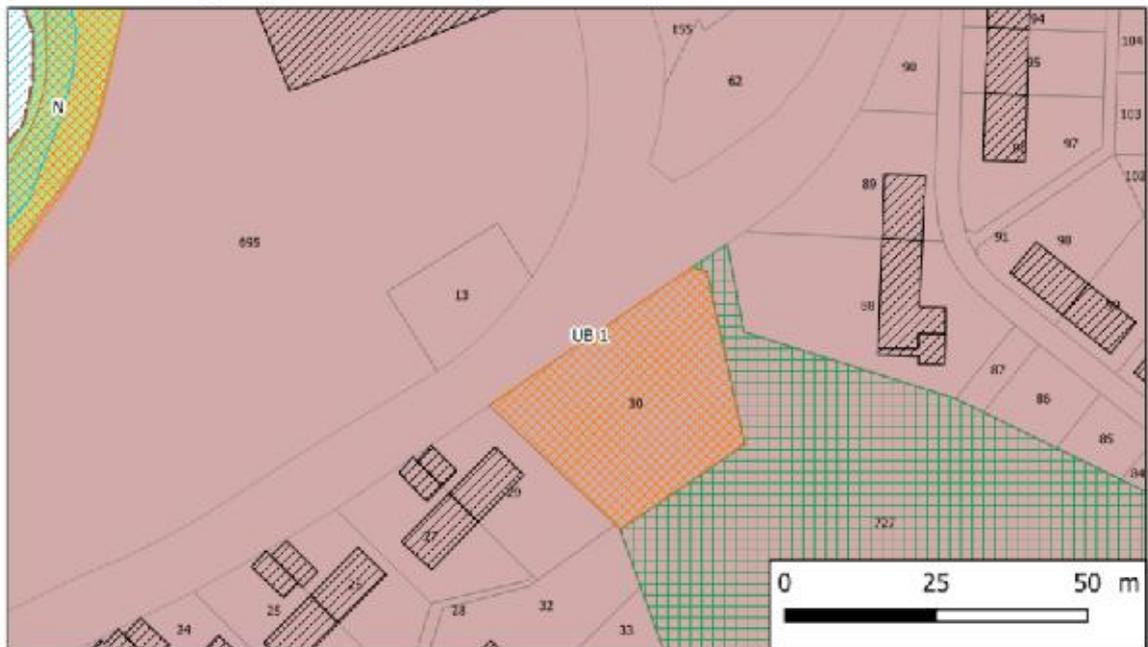
PARCELLE BV0030



Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réservé de 990 m²



REÇU EN PREFECTURE

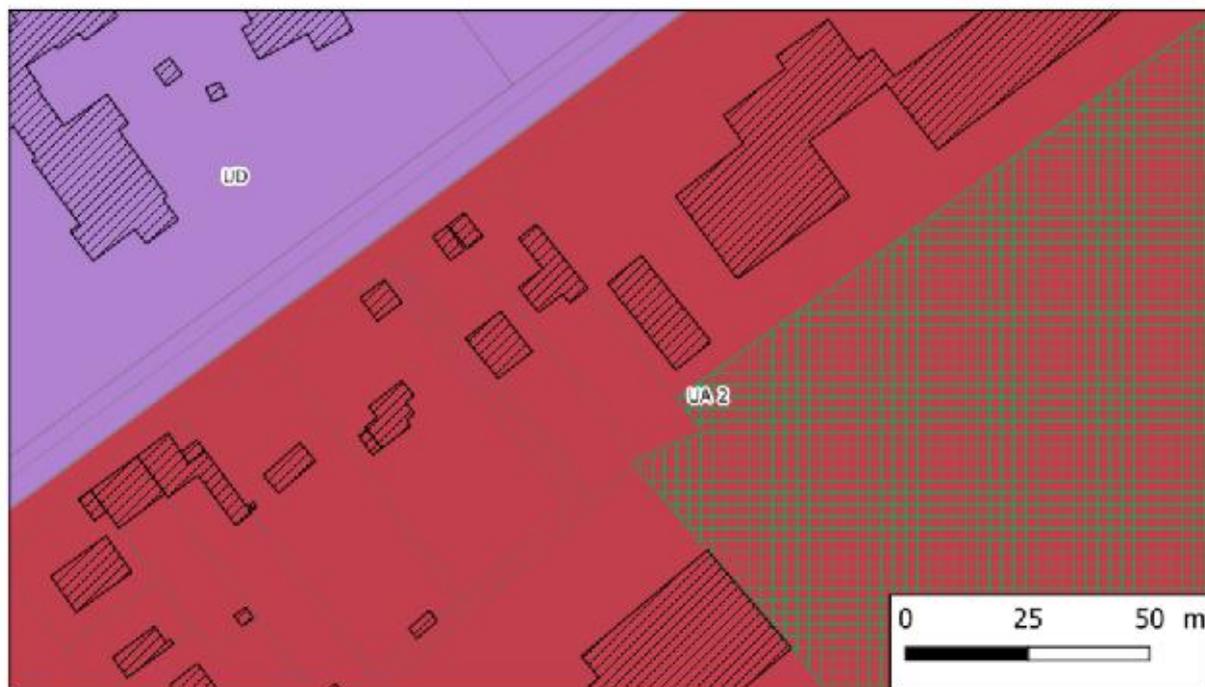
le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

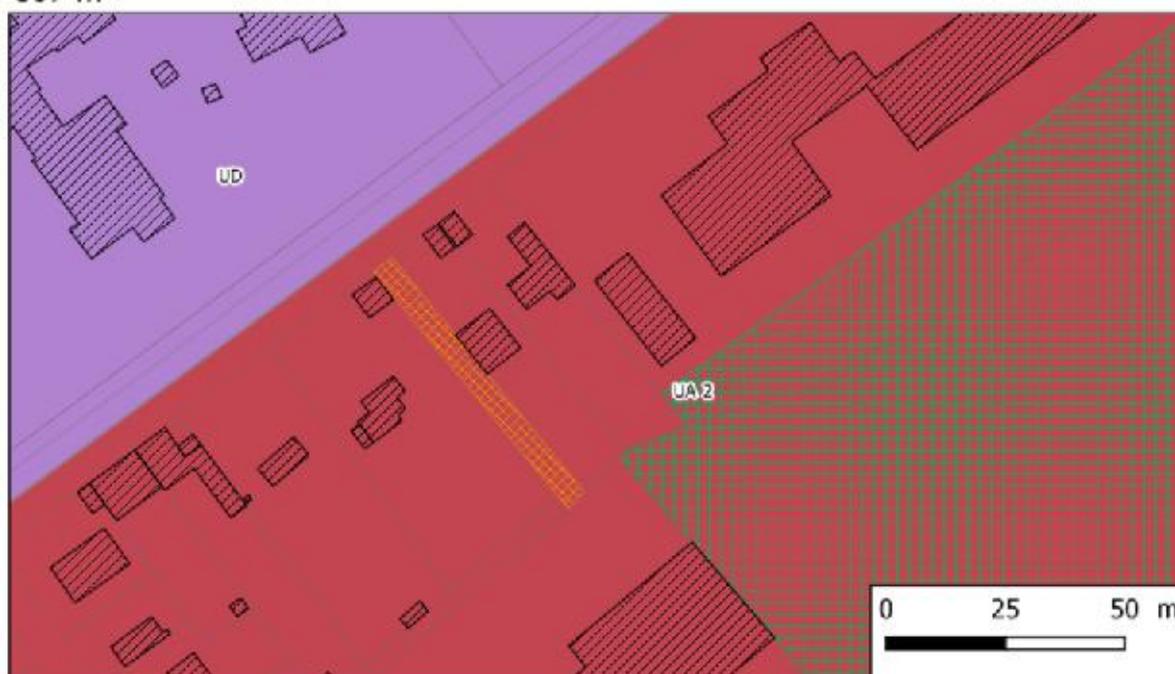
99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

PORTES FERREES

Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réservé d'une surface de 307 m²



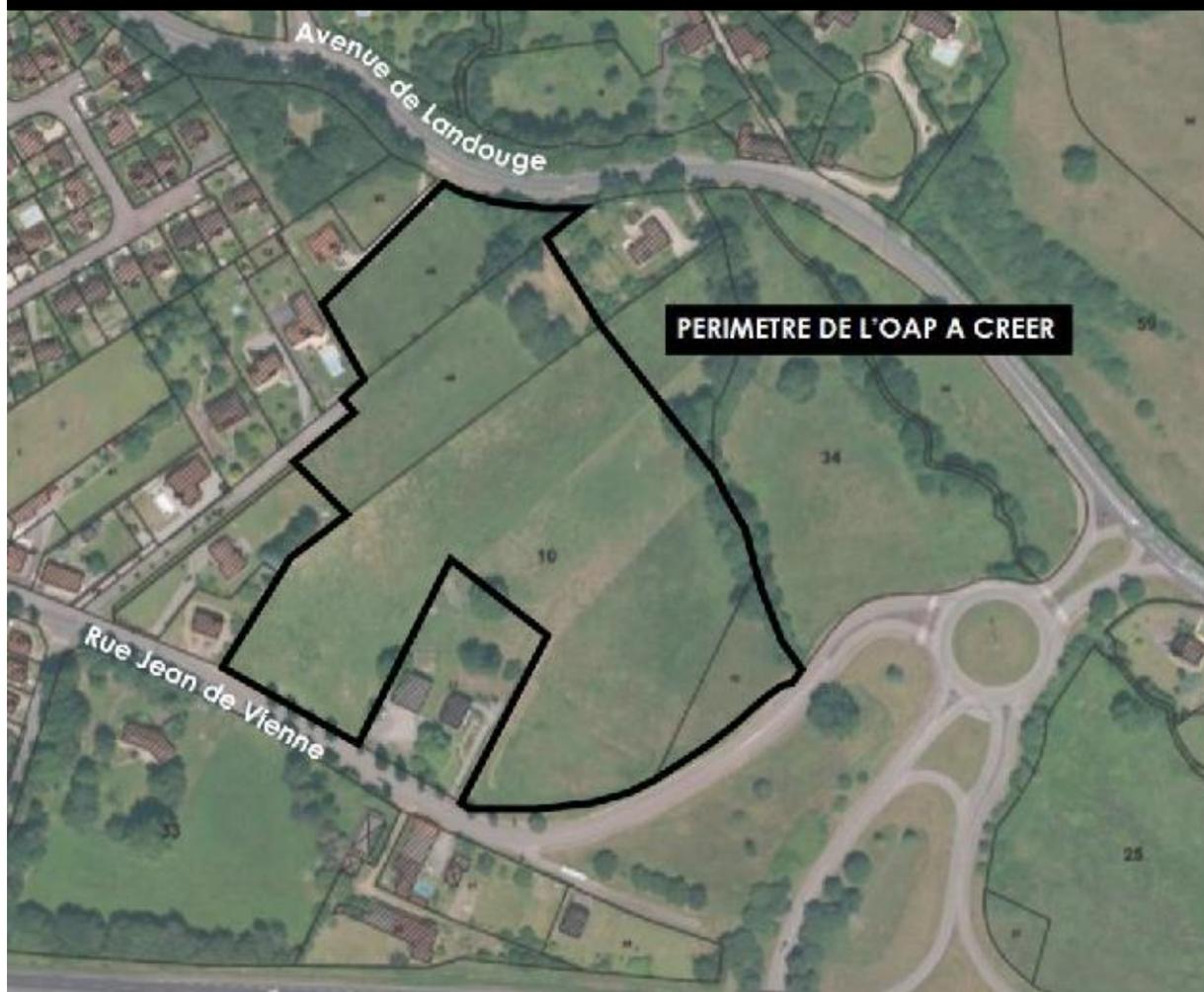
REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

OAP AVENUE DE LANDOUGE / RUE JEAN DE VIENNE



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1